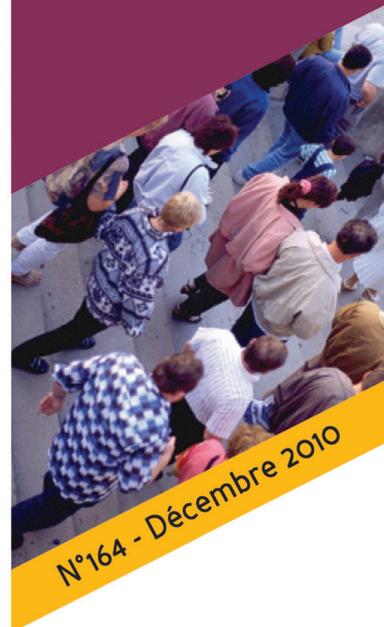


Le Programme régional d'intégration des populations immigrées : 56 000 personnes concernées en Bourgogne

Les 56 000 personnes auxquelles s'adresse le Programme régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI) sont, pour plus de la moitié, d'origine maghrébine. Quatre sur dix ont opté pour la nationalité française.

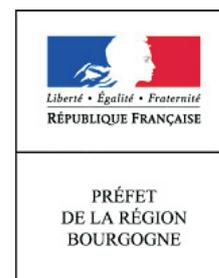
Les femmes sont moins présentes que l'ensemble des Bourguignonnes sur le marché du travail, plus souvent au chômage et occupent des emplois moins qualifiés et plus précaires lorsqu'elles travaillent. Ces différences de conditions d'emploi sont un peu moins marquées chez les hommes. Elles diminuent aussi avec l'acquisition de la nationalité française. Les ménages vivent davantage en HLM et dans des logements plus petits que l'ensemble des ménages bourguignons. Les personnes âgées de 75 ans et plus représentent 2 % de cette population. Elles vivent moins souvent seules ou en maison de retraite que les Bourguignons du même âge.



En Bourgogne, 56 000 personnes relèvent potentiellement du Programme régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI). Ce programme s'adresse aux personnes originaires d'un pays situé en dehors de l'union européenne à 27, de la Suisse, de la Norvège et de Monaco.

Parmi cette population, 46 000 personnes sont des immigrés, c'est à dire nés étrangers à l'étranger et venus s'installer en France. Les

10 000 autres sont nés étrangers en France. Plus de la moitié de ces 56 000 personnes sont originaires du Maghreb, avec 18 000 d'origine marocaine (c'est-à-dire de nationalité marocaine à la naissance), 9 800 d'origine algérienne et 3 500 d'origine tunisienne. Viennent ensuite les Turcs avec 6 800 ressortissants puis les Serbes (2 300). L'acquisition de la nationalité française concerne 42 % d'entre elles, un taux qui varie



Des taux d'acquisition de la nationalité française variables selon les pays d'origine

Répartition de la « population PRIPI » résidant en Bourgogne par nationalité d'origine

Nationalité à la naissance	TOTAL	dont Français par acquisition	dont étrangers	Taux d'acquisition de la nationalité française (en %)
Afrique	37 200	16 133	21 067	43
dont Marocains	18 001	7 968	10 033	44
Algériens	9 792	4 103	5 689	42
Tunisiens	3 475	1 556	1 919	45
Asie	12 587	4 776	7 811	38
dont Turcs	6 851	1 818	4 933	27
Vietnamiens	838	624	214	74
Cambodgiens	678	505	173	74
Autres pays d'Europe hors UE 27	4 132	1 726	2 406	42
dont Serbes	2 291	932	1 359	41
Russes	704	218	486	31
Amérique, Australie et Océanie	2 037	927	1 110	45
TOTAL « population PRIPI »	55 956	23 562	32 394	42

Source : Insee - Recensement de la population 2006 - Exploitation complémentaire.

selon la nationalité à la naissance : 22 % pour les Turcs, 44 % pour les Maghrébins, 76 % pour les personnes originaires du Viêt-Nam. La nature de l'immigration (politique, économique...) et son ancienneté, expliquent ces différences. L'acquisition de la nationalité française est aussi plus fréquente parmi les personnes nées en France (46 %).

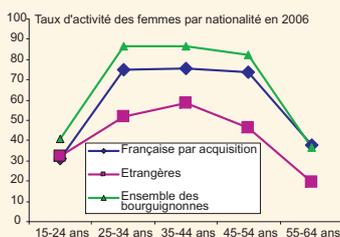
Cette population se concentre dans les âges « actifs » : les deux tiers sont âgés de 20 à 59 ans contre un peu plus de la moitié de l'ensemble des Bourguignons. À l'inverse, les 60 ans ou plus pèsent deux fois moins que dans l'ensemble de la population bourguignonne.

Une population urbaine

La population concernée par le PRIPI est souvent urbaine : 67 % résident dans l'une des huit principales agglomérations de la région : Dijon, Chalons-sur-Saône, Nevers, Mâcon, Montceau-les-Mines, Auxerre, Sens et Le Creusot, alors que ces agglomérations ne concentrent que 35 % de l'ensemble de la population régionale. Dans l'agglomération de Mâcon, plus de 9 % de la population relèvent du PRIPI, avec notamment la présence d'une communauté turque importante qui regroupe 36 % de ces personnes.

Au Creusot et à Montceau-les-Mines, les personnes d'origine algérienne sont les plus nombreuses. À Chalons-sur-Saône, le nombre de Tunisiens dépasse de peu celui des Marocains. Dans les autres agglomérations, les ressortissants Marocains sont les plus nombreux, notamment à Auxerre où ils représentent 55 % de la population concernée par le PRIPI.

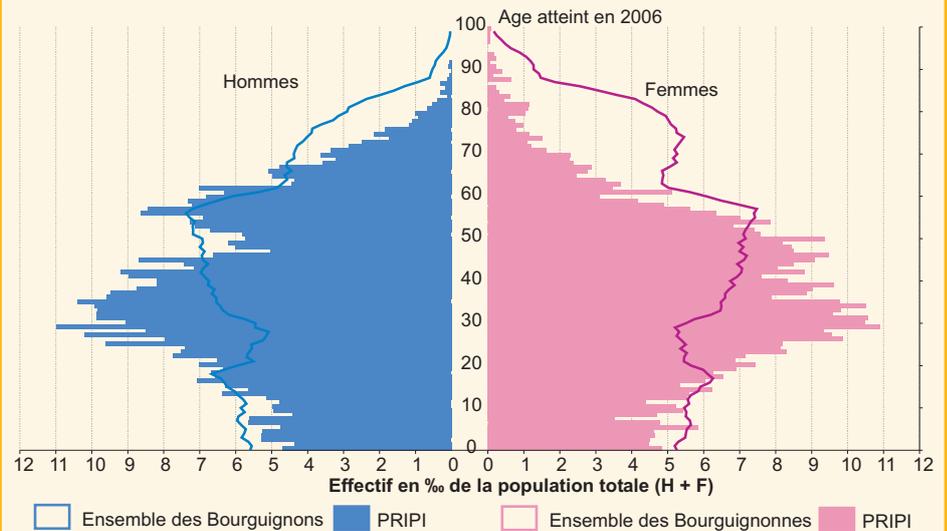
Les étrangères moins présentes sur le marché du travail que les Françaises par acquisition



Source : Insee - Recensement de la population 2006 - Exploitation complémentaire

Deux tiers âgés de 20 à 59 ans

Pyramide 2006 des âges de la population PRIPI et de la population totale en Bourgogne



Source : Insee - Recensement de la population 2006 - Exploitation complémentaire

Moindre présence des femmes sur le marché du travail

La moitié des personnes concernées par le PRIPI sont des femmes. Celles-ci sont peu présentes sur le marché du travail : entre 15 et 64 ans, seulement 53 % d'entre elles, soit 11 400 personnes, sont actives, c'est à dire occupent un emploi ou sont au chômage. Ce taux s'élève à 67 % pour l'ensemble des Bourguignonnes. Comme dans l'ensemble de la population féminine, le taux d'activité atteint son maximum entre 35 et 44 ans, à 67 % (87 % pour l'ensemble des Bourguignonnes). L'activité féminine est moindre avant 35 ans, du fait des études ou de l'éducation de jeunes enfants, et après 45 ans, lorsqu'elle concerne des générations de femmes dont la participation au marché du travail a été moins forte tout au long de la vie. Les courbes d'activité se différencient nettement selon qu'elles ont acquis ou non la nationalité française.

Parmi ces femmes actives, 4 000 se déclarent en recherche d'emploi, soit 35 %, un taux nettement supérieur à celui de l'ensemble des Bourguignonnes (11 %). Ce taux de chômage culmine à 46 % chez les jeunes filles âgées de 15 à 24 ans. Quand elles travaillent, ces femmes occupent des emplois moins qualifiés que ceux de l'ensemble des Bourguignonnes. Ainsi, seulement 23 % d'entre elles détiennent un poste de niveau cadre ou profession intermédiaire contre 33 % des Bourguignonnes. À l'inverse, elles sont deux fois plus souvent ouvrières : 24 % contre 12 %.

Lorsqu'elles occupent un emploi salarié, près de trois sur dix travaillent dans le cadre d'un contrat court (CDD, intérim, apprentissage, stage...). C'est deux fois plus souvent que l'ensemble des Bourguignonnes.

Des différences moins marquées chez les hommes

Les conditions d'emploi de la population masculine sont également moins favorables que celles de l'ensemble des hommes de la région. Toutefois, les différences sont moins marquées que chez les femmes : le taux d'activité des Français par acquisition est quasi-identique à celui de l'ensemble des hommes. Celui des étrangers est un peu inférieur.

Mais, tout comme les femmes, les hommes connaissent davantage le chômage : 20 % contre 8 %. Et leurs emplois restent aussi plus précaires : 25 % travaillent sur un contrat court contre 14 % de l'ensemble des Bourguignons.

A noter que les personnes ayant acquis la nationalité française connaissent des conditions d'emploi plus favorables que les personnes de nationalité étrangère. Elles se placent ainsi en situation intermédiaire entre les étrangers et l'ensemble des Bourguignons. C'est vrai en terme de taux d'activité, de chômage, de nature du contrat, de catégorie socioprofessionnelle et aussi de niveau de diplôme.

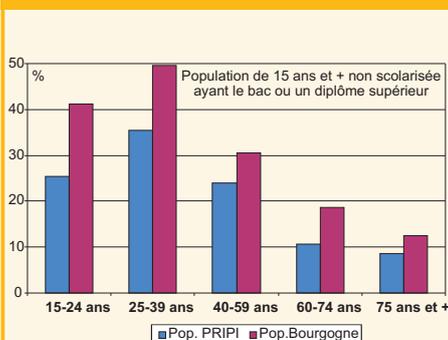
Le moindre niveau de diplôme peut expliquer en partie les différences de situation professionnelle avec l'ensemble des Bourguignons. Ainsi, 59 % ne possèdent aucun diplôme ou uniquement le BEPC alors que seulement 42 % des Bourguignons sont dans ce cas. De même, la détention d'un CAP ou d'un BEP est moins fréquente : 15 % possèdent ce diplôme contre 27 % des Bourguignons. Cette différence de niveau de formation concerne toutes les tranches d'âge et ne s'atténue pas chez les jeunes générations. Ainsi seulement 9 % des 15-24 ans possèdent un diplôme supérieur, soit moitié moins que les Bourguignons du même âge.

Des logements plus petits

Les conditions de vie de la population concernée par le PRIPI se distinguent aussi de celles de l'ensemble de la population régionale. Ainsi, parmi les 28 500 ménages concernés (c'est à dire des ménages dont au moins un des adultes est concerné par le PRIPI) 45 % sont locataires HLM contre 13 % de l'ensemble de la population Bourguignonne. Ils occupent aussi plus

souvent des locations meublées. *A contrario*, à peine un tiers sont propriétaires, contre 63 % des ménages de Bourgogne. Leurs logements sont plus petits que ceux des ménages bourguignons et abritent en moyenne une personne de plus. Près de 30 000 enfants de moins de 18 ans vivent au sein de ces familles. Pour plus de la moitié d'entre eux, soit 15 700 enfants, les deux parents sont d'origine étrangère ; 10 200 sont issus d'un couple mixte et 3 700 vivent avec un seul parent.

Un écart de niveau de diplôme à chaque âge



Source : Insee - Recensement de la population 2006 - Exploitation complémentaire

Les Français par acquisition plus souvent actifs et en emploi que les étrangers

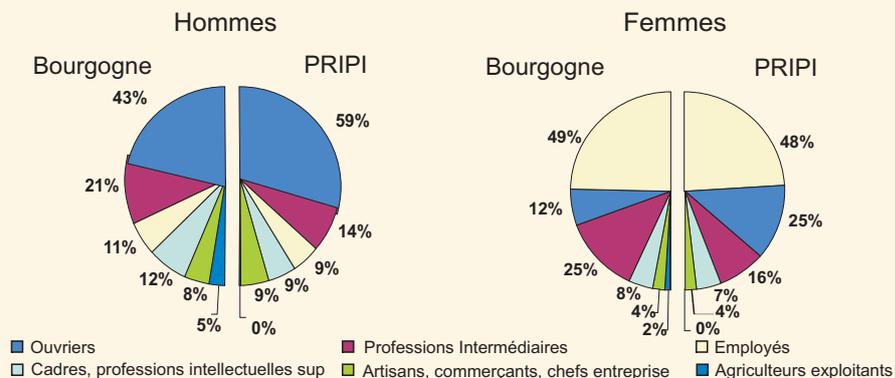
Situation des actifs de 15 à 64 ans

	Taux d'activité (%)	Taux emploi (%)	Taux chômage (%)
Ensemble de la « population PRIPI »	63,2	73,1	26,9
dont : ayant acquis la nationalité française	70,0	78,0	22,0
étrangers	57,3	68,0	32,0
Ensemble des Bourguignons	71,6	90,1	9,9

Source : Insee - Recensement de la population 2006 - Exploitation complémentaire.

Actifs : davantage d'ouvriers et d'employés

Répartition des actifs par catégorie sociale



Source : Insee - Recensement de la population 2006 - Exploitation complémentaire

Une majorité de locataires HLM

Statut d'occupation	« Ménages PRIPI »		Ménages Bourguignons (%)
	Nombre	%	
Propriétaires	9 318	32,8	62,7
Locataires non HLM	4 840	17,0	19,8
Locataires HLM	12 849	45,2	13,1
Locataires meublés	896	3,2	1,5
Logés gratuitement	526	1,8	2,9
TOTAL	28 429	100,0	100,0
Nombre moyen : pièces par logement		3,9	4,1
personnes par logement		3,2	2,2

Source : Insee - Recensement de la population 2006 - Exploitation complémentaire

2 % de personnes âgées

Au sein de la population concernée par le PRIPI, 1 260 personnes sont âgées de 75 ans et plus, 620 hommes et 640 femmes, soit à peine 2 % de l'ensemble. Six sur dix sont originaires du Maghreb, les plus nombreux étant les ressortissants d'Algérie. À peine plus de la moitié d'entre eux ont acquis la nationalité française, le taux d'acquisition étant relativement faible chez les ressortissants du Maroc.

Population active : regroupe, parmi les 15-64 ans, la population active ayant un emploi et les chômeurs.

Taux d'activité : rapport entre la population active et la population totale correspondante.

Taux d'emploi : pourcentage d'actifs en emploi dans la population active

Chômeur (au sens du recensement) : personne ayant déclaré au recensement qu'elle n'a pas d'emploi et qu'elle en recherche un.

Taux de chômage (au sens du recensement) : pourcentage de chômeurs dans la population active

Les conditions de vie des ces personnes âgées diffèrent de celles observées pour l'ensemble des personnes âgées de la Bourgogne. En particulier, elles connaissent moins la solitude. Ainsi, 44 % des femmes âgées vivent seules contre 56 % des femmes âgées bourguignonnes. Ces femmes âgées sont en effet quatre fois plus souvent accueillies au sein d'une famille que l'ensemble des femmes âgées de Bourgogne.

La solitude concerne également moins les hommes âgés que l'ensemble des hommes âgés de la région : 17 % contre 21 %.

Par ailleurs, les personnes âgées vivent moins souvent dans des services spécialisés : 7 % résident dans un service de moyen ou long séjour contre 11 % des Bourguignons âgés.

■ Dossier préparé par : Christine Charton, Annick Détroit, Nellie Rodriguez et Philippe Rossignol.

60 % des personnes âgées originaires du Maghreb

« Population PRIPI » âgée de 75 ans et plus

Nationalité à la naissance	TOTAL	Taux d'acquisition de la nationalité (%)
Afrique	795	40
<i>dont Marocains</i>	320	33
<i>Algériens</i>	398	41
<i>Tunisiens</i>	55	64
Asie	149	75
<i>dont Vietnamiens</i>	49	88
Autres pays d'Europe hors UE 27	263	71
<i>dont Serbes</i>	104	64
<i>Russes</i>	60	87
Amérique, Australie et Océanie	55	53
TOTAL	1 262	51
« population PRIPI »		

Source : Insee - Recensement de la population 2006 - Exploitation complémentaire

Un programme d'intégration

Le Programme régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI) est établi dans chaque région en tenant compte de la diversité des territoires et des situations.

Les priorités nationales pour l'élaboration des PRIPI portent sur les étrangers primo-arrivants (en lien avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration), les femmes (en lien avec la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité), les immigrés âgés et l'accompagnement des familles (formation à la langue française, aux valeurs de la République, appui à la parentalité).

Les priorités régionales et le diagnostic préalable à l'élaboration du PRIPI ont permis de définir sept axes stratégiques :

- 1 : Accéder à l'autonomie
- 2 : Accéder à l'entreprise, accompagner vers l'emploi
- 3 : Accéder aux droits sociaux et aux soins
- 4 : Accéder aux pratiques culturelles, sportives, aux loisirs et à la vie associative
- 5 : Accompagner l'éducation et la fonction parentale
- 6 : Accompagner le vieillissement des immigrés dans la dignité
- 7 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PRIPI

Chaque priorité ayant une action-phare parmi ses actions.

En Bourgogne, plusieurs actions devraient ainsi être engagées en lien avec la situation actuelle des populations immigrées.

Ainsi suite au constat d'une insertion professionnelle plus difficile pour les femmes, des ateliers sociolinguistiques à visée professionnelle leur seront proposés. Des parrainages seront également mis en place, visant à accompagner les populations immigrées dans leur accès à l'emploi, au logement...

Des actions spécifiques pour les immigrés âgés seront également mises en œuvre.

L'information statistique a été mobilisée pour l'ensemble des immigrés ainsi que pour la population concernée par le PRIPI, c'est à dire les immigrés venant des pays tiers* auxquels on a ajouté des étrangers nés en France et de nationalité de pays tiers.

* ensemble du monde hors UE à 27, Suisse, Norvège et Monaco.

Étude réalisée en partenariat avec la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bourgogne

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Les écarts de taux d'emploi selon l'origine des parents** - France, portrait social - Insee références - Édition 2010.
- **Trajectoires et origines** . Enquête sur la diversité des populations en France- Premiers résultats - Octobre 2010" INED-INSEE-TEO Documents de travail n° 168
- **Etre né en France d'un parent immigré** - Insee Première n° 1287 - Mars 2010.
- **Langue,diplômes : des enjeux pour l'accès des immigrés au marché du travail** - Insee Première n° 1262 - Novembre 2009.
- **L'activité des immigrés en 2007** - Insee Première n° 1212 - Octobre 2008.
- **Atlas des populations immigrées** - Dossier Insee Bourgogne Dimensions n° 116 - Décembre 2004.

Quelques données sur l'ensemble des immigrés en Bourgogne

Plus de 92 000 immigrés (nés étrangers à l'étranger) résident actuellement en Bourgogne⁽¹⁾. Ils représentent 5,7 % de la population régionale, une part qui place la Bourgogne dans une position médiane parmi les régions françaises. C'est en Île-de-France qu'elle est la plus élevée, 17 %, et en Bretagne qu'elle est la plus faible avec 2,4 %.

En Bourgogne, les immigrés d'origine portugaise sont de loin les plus nombreux : 18 000, soit 20 % de l'ensemble des immigrés. Viennent ensuite les Marocains avec 14 000 ressortissants (15 % des immigrés), puis les personnes

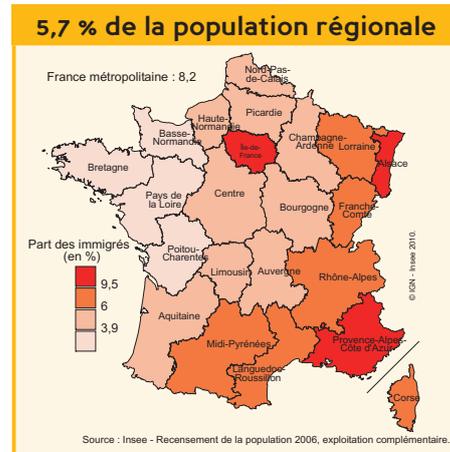
d'origine algérienne et italienne, respectivement 9 000 et 8 000 personnes. Dans l'ensemble du territoire français, les ressortissants algériens (14 %) arrivent en tête, suivis de près par les Marocains et les Portugais (13 % et 11 %).

Différentes vagues d'immigration

L'origine géographique des immigrés et leur ancienneté sur le territoire national reflètent les différentes vagues d'immigrations qui se sont produites en Bourgogne depuis le milieu du XX^e siècle.

L'immigration la plus ancienne est européenne : italienne et polonaise dans les années 50, espagnole au début des années 60, avec l'accord franco-espagnol de 1961, puis portugaise à la fin des années 60 et début des années 70. Hommes et femmes arrivent simultanément lors de ces vagues d'immigration européenne.

À partir des années 60 et jusqu'au début des années 70 se développe une immigration en provenance des pays du Maghreb. Elle est liée à la décolonisation avec la fin de la guerre d'Algérie en 1962 et l'accord franco-marocain de 1963, conjugués aux forts besoins de main d'œuvre de la France. Cette immigration



⁽¹⁾ Rappel : ces 92 000 immigrés ne sont pas tous concernés par le PRIPI qui s'adresse aux personnes originaires des pays tiers (pays autre que l'UE à 27, Suisse, Norvège et Monaco) soit à la moitié d'entre eux. Par ailleurs, les personnes concernées par le PRIPI ne sont pas toutes immigrées puisque 10 000 d'entre elles sont nées en France. Ainsi, 18 000 personnes d'origine marocaine sont concernées par le PRIPI, 14 000 immigrés marocains auxquels s'ajoutent 4 000 personnes d'origine marocaine nées en France.

de travail est d'abord masculine. Elle concernera ensuite les femmes avec la mise en place du rapprochement familial en 1974. Cette immigration va se ralentir un peu dans les deux décennies qui suivront. Elle repart à la hausse dans les années 2000 parallèlement au développement d'une immigration issue des autres pays d'Afrique.

L'immigration turque intervient aussi au début des années 70 : elle culmine en 1971 pour les hommes, 1976 pour les femmes. Une seconde vague se produit au début des années 2000 en même temps que s'observe une immigration venue d'Asie.

47 % des immigrés originaires de l'Union Européenne à 27

Lieu de naissance	Immigrés		Taux d'acquisition de la nationalité française (%)
	Nombre	%	
Pays de l'Union Européenne à 27	43 300	47,0	42
dont Portugal	18 160	19,7	35
Italie	8 460	9,2	52
Espagne	4 980	5,4	57
Pologne	2 480	2,7	73
Allemagne	2 110	2,3	44
Royaume-uni	1 900	2,1	13
Belgique	1 710	1,9	33
Pays-bas	1 470	1,6	13
Roumanie	610	0,7	16
Autres pays d'Europe	5 540	6,0	33
dont Suisse	2 050	2,2	24
Serbie	1 810	2,0	37
Russie	660	0,7	26
Maghreb	25 930	28,1	42
dont Maroc	14 160	15,4	42
Algérie	9 030	9,8	44
Tunisie	2 740	3,0	44
Reste de l'Afrique	5 440	5,9	45
Asie	10 040	10,9	37
dont Turquie	4 640	5,0	22
Viêt-Nam	750	0,8	77
Cambodge	580	0,6	74
Reste du monde	1 900	2,1	48

Source : INSEE - Recensement de la population 2006 - Exploitation complémentaire

41 % ont acquis la nationalité française

Les vagues d'immigration génèrent au fil du temps des vagues d'acquisition de la nationalité française. Un peu plus de quatre immigrés sur dix, soit 38 000

Immigrés et étrangers : deux approches différentes

La nationalité à la naissance et le pays de naissance définissent la **population immigrée**. Elle se compose des habitants nés étrangers dans un pays étranger. Certains ont conservé la nationalité étrangère ; d'autres ont acquis la nationalité française.

La nationalité actuelle définit la **population étrangère**. Elle se compose des habitants ayant une nationalité autre que française, quel que soit leur lieu de naissance : ils peuvent être nés en France ou à l'étranger.

Parmi les Bourguignons :

- 54 000 sont immigrés et étrangers : ils sont nés étrangers à l'étranger et ont conservé leur nationalité d'origine.
- 38 000 immigrés ont acquis la nationalité française et ne sont donc pas des étrangers.
- 8 000 étrangers sont nés en France et ne sont donc pas immigrés.

personnes, sont devenus français. Ce taux de naturalisation est en partie lié à l'ancienneté de l'immigration : 73 % pour les immigrés d'origine polonaise, 22 % pour les ressortissants turcs. D'autres facteurs interviennent, comme la nature géopolitique de l'immigration : les trois quarts des personnes originaires du Vietnam et du Cambodge ont opté pour la nationalité française, tandis que 13 % des 1900 Britanniques et des 1500 Néerlandais venus s'installer en Bourgogne sont dans ce cas.

Un immigré sur dix est arrivé depuis moins de cinq ans

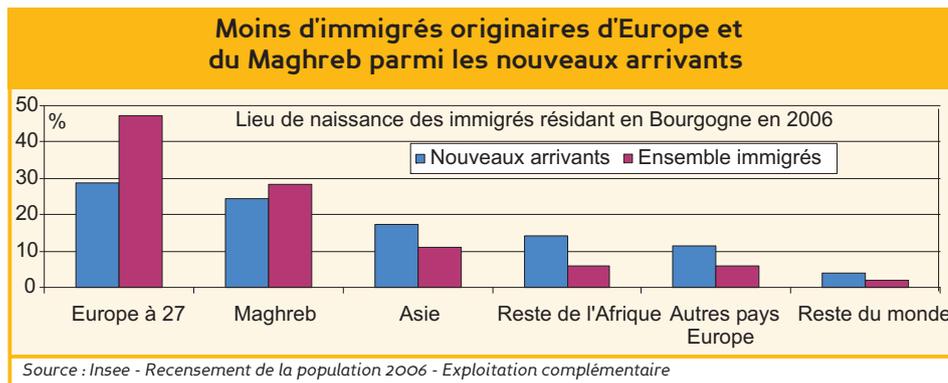
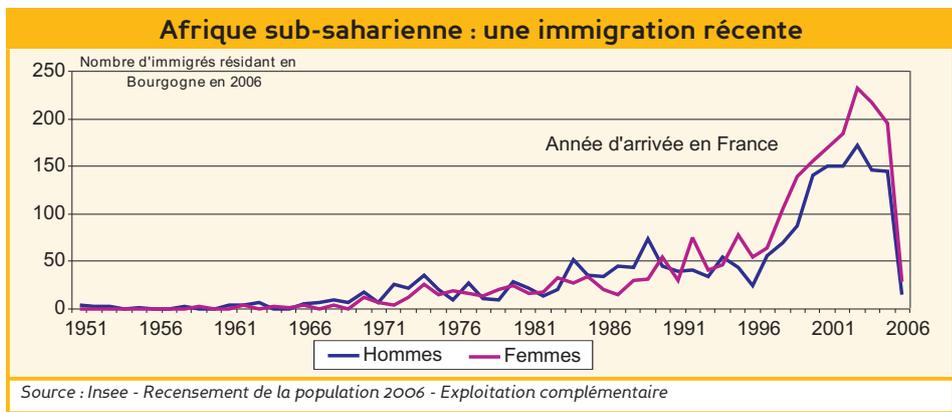
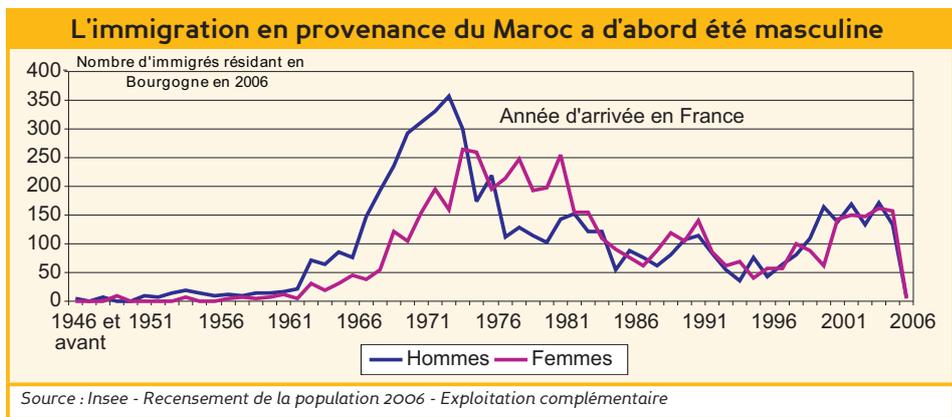
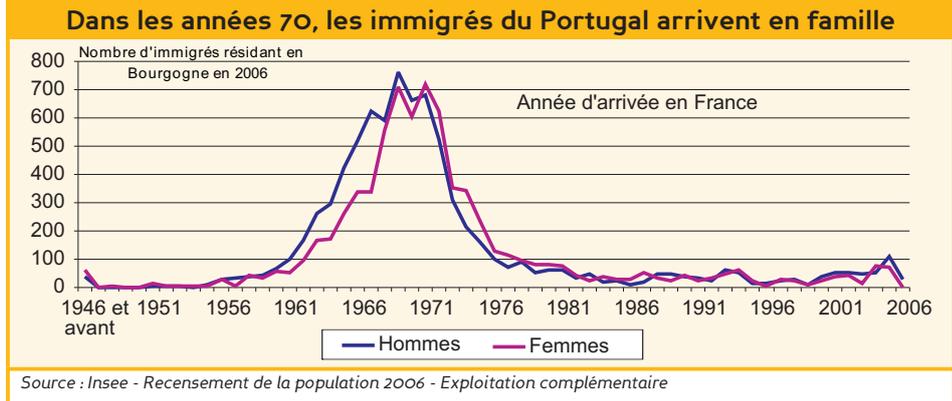
Parmi les immigrés résidant en Bourgogne en 2006, environ 10 000, soit plus de un sur dix, sont arrivés en France depuis moins de cinq ans. Ces nouveaux arrivants se distinguent de l'ensemble des immigrés, aussi bien par l'âge, la répartition hommes/femmes, que par l'origine.

Ils contribuent au rajeunissement de la pyramides des âges des immigrés : plus de huit arrivants sur dix ont moins de 40 ans, contre trois sur dix pour l'ensemble de la population immigrée.

Les femmes arrivent plus nombreuses que les hommes. Au total, elles représentent 53 % des immigrés récents (50 % de l'ensemble des immigrés). C'est surtout notable pour l'Afrique sub-saharienne et les pays d'Europe (hors UE 27), alors que l'immigration maghrébine et asiatique demeure un peu plus masculine.

Les nouveaux arrivants viennent de pays plus lointains que l'ensemble des immigrés. Plus de trois sur dix sont originaires d'Afrique sub-saharienne ou d'Asie et seulement quatre sur dix sont nés en Europe avec une prédominance de l'Europe hors UE à 27.

En nombre de nouveaux arrivants, le Maroc et l'Algérie arrivent en tête des pays d'origine, suivis, mais de loin, par le Royaume Uni, la Turquie et le Portugal.



Source et définitions
Depuis 2004, le recensement est organisé par enquêtes annuelles concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les résultats du recensement de la population de 2006 sont issus des enquêtes annuelles de recensement réalisées entre 2004 et 2008.